

## ÉTUDES SUPÉRIEURES AU LUXEMBOURG

L'Université du Luxembourg a été créée en tant qu'université complète, répartie sur **trois emplacements**, dans le semestre d'hiver 2003/04. Il s'agit du campus Limpertsberg, où se trouve également l'administration centrale, du campus Kirchberg et, depuis le déménagement en 2015, du campus Belval.

L'université offre **plusieurs facultés**:

- une Faculté des sciences, des technologies et communications,
- une Faculté de droit, de sciences économiques et financières
- et une Faculté des langues et de la littérature, des sciences humaines et de l'éducation.

Les informations sur l'offre d'études de l'Université du Luxembourg, ainsi que sur les conditions d'admission sont disponibles sur le site Internet de l'université: [www.uni.lu](http://www.uni.lu).

### CEDIES et SEVE

Au Luxembourg, le **Centre de documentation et d'information sur les études universitaires (CEDIES) renseigne sur toute question autour des études au Luxembourg et à l'étranger**. Le centre est un service du département des études supérieures du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Les étudiants qui résident au Luxembourg ont la possibilité de demander une consultation au sujet des études au Luxembourg et à l'étranger.

**Le Service des Études et de la Vie Étudiante (SEVE) est à la disposition pour toute question relative aux études à l'Université du Luxembourg**. Il loue également des appartements et chambres pour étudiants.

### Contacts et prestations spéciales pour les étudiants en situation de handicap

**Le SEVE renseigne sur les offres de soutien pour les étudiants en situation de handicap**. Il loue également des logements accessibles pour les étudiants atteints d'un handicap physique.

De plus, les étudiants en situation de handicap ont la possibilité de s'adresser au **Bureau des étudiants handicapés pour des questions spécifiques**. L'interlocuteur est Monsieur Arthur Limbach-Reich, qui a son bureau sur le campus Belval.

Malheureusement, (jusqu'à présent) les locaux de l'université ne sont que partiellement accessibles et il n'y a ni assistance, ni aides techniques prévues.

### Transport spécialisé, dispense de la mobilité obligatoire et prolongation des temps d'études

Les personnes qui, à cause du type ou de la gravité de leur handicap, ne peuvent **pas ou difficilement faire usage du transport public**, ont la possibilité d'**utiliser le transport spécialisé CAPABS (Transport Complémentaire d'Accessibilité pour Personnes à besoins spécifiques)**, organisé par le Ministère du Développement durable et des Infrastructures (MDDI). Il est organisé en faveur des personnes qui résident au Luxembourg. (cf. Guide du Handicap 5)

L'Université du Luxembourg s'est ralliée au **principe de la mobilité internationale des étudiants**, fixé par le Traité de Bologne (1999). La Loi du 12 août 2003 portant création à l'Université du Luxembourg réalise ce principe en définissant que **le degré du Bachelor ne peut être atteint que si l'étudiant inscrit à l'Université du Luxembourg a passé un semestre obligatoire à une université ou un autre établissement d'études supérieures à l'étranger**. Cependant, le doyen peut, sous certaines conditions et après consultation du directeur d'étude, accorder **une dispense de la mobilité obligatoire**. C'est par exemple le cas lorsque la mobilité de l'étudiant est sensiblement restreinte à cause d'une maladie, qui nécessite un traitement spécial, ou en raison d'un handicap.

**Le règlement grand-ducal du 22 mai 2006**, concernant l'acquisition des titres « Bachelor » et « Master », **définit des temps d'études maximales et les « Crédits ECTS » qui doivent être atteints endéans un certain délai**. Le système ECTS valable sur un plan international présuppose en effet que la charge de travail d'un étudiant à temps plein pendant une année universitaire comporte 60 crédits ECTS (30 crédits par semestre). Un crédit correspond à 25-30 heures de travail (y compris les cours, les séminaires, les études, la préparation et la présence aux examens). Les personnes ayant des besoins spécifiques qui rendent les études à temps plein impossibles, peuvent faire **une demande pour la prolongation des délais**, conformément à l'article 8 du règlement grand-ducal, et après consultation du directeur d'études avec le doyen.



## Références juridiques

- § Loi du 12 août 2003 1) portant création de l'Université du Luxembourg 2) modifiant la loi du 31 mai 1999 portant création d'un fonds national de la recherche dans le secteur public 3) abrogeant la loi du 11 août 1996 portant réforme de l'enseignement supérieur 4) modifiant la loi du 6 août 1990 portant organisation des études éducatives et sociales 5) modifiant la loi modifiée du 24 mai 1989 sur le contrat de travail 6) modifiant la loi du 6 septembre 1983 portant a) réforme de la formation des instituteurs, b) création d'un Institut Supérieur d'Études et de Recherches Pédagogiques et c) modification de l'organisation de l'éducation préscolaire et primaire 7) modifiant la loi du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu.
- § Règlement grand-ducal du 22 mai 2006 relatif à l'obtention du grade de bachelor et du grade de master de l'Université du Luxembourg



## À qui puis-je m'adresser?

### Bureau des étudiants en situation de handicap

#### Prof. Arthur Limbach-Reich

Université du Luxembourg - Campus Belval

Maison des Sciences Humaines

11, Porte des Sciences

L-4366 Esch-sur-Alzette

MSH, E03 35-140

☎ (+352) 46 66 44 - 92 25

Fax (+352) 46 66 44 - 3 92 25

arthur.limbach@uni.lu

### Ministère du Développement durable et

#### des Infrastructures (MDDI) - Transport

#### Complémentaire d'Accessibilité pour Personnes à besoins spécifiques (CAPABS)

☎ (+352) 247 - 84 922 (Pagard Sarah)

☎ (+352) 247 - 84 959 (Zimmer Adrienne)

☎ (+352) 247 - 84 439 (Franzen Michèle)

### SEVE (Service des Etudes et de la Vie Etudiante) -

#### Université du Luxembourg

Campus Belval

Maison du Savoir - 5ème étage

2, avenue de l'Université

L-4365 Esch-sur-Alzette

☎ (+352) 46 66 44 - 60 60

### Université du Luxembourg

#### Campus Limpertsberg (adm. centrale)

162 A, avenue de la Faïencerie

L-1511 Luxembourg

☎ (+352) 46 66 44 - 60 00

[http://www.wfr.uni.lu/contact/campus\\_de\\_limpertsberg](http://www.wfr.uni.lu/contact/campus_de_limpertsberg)



## Documents et formulaires

Aucun document ou formulaire correspondant n'est connue.